

# CCAP

## Politique d'investissement responsable

Etat de la démarche  
au 1<sup>er</sup> juillet 2025



## Avant-propos

Ce document présente la démarche de la CCAP en matière d'investissement responsable. Il décrit la politique mise en place, comprenant diverses actions réparties autour de 4 axes, les principales réalisations de l'année écoulée ainsi que le plan d'actions pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les enjeux climatiques.

# Sommaire

- 1. Chiffres clés**
- 2. Approche retenue en matière d'investissement responsable (ISR)**
- 3. 4 axes et leur mise en œuvre**
- 4. Stratégie climatique**
- 5. Soutien à la recherche sur le thème de l'investissement responsable**
- 6. Actions et réflexions en cours**
- 7. Liste des spécialistes**
- 8. En savoir plus et lexique**

# Chapitre 1

## Chiffres clés 2024

## Chiffres clés 2024

**- 59.8%**

Réduction de l'intensité  
carbone de la classe d'actifs  
« Actions des marchés  
développés »

Objectif: -50% par rapport à  
l'indice de référence 2018

**11'478**

Objets votés à l'ordre du jour  
lors des Assemblées  
générales des sociétés dans  
lesquelles nous investissons

**1'184**

Total des sociétés  
concernées par  
l'activité de dialogue

**48**

Campagnes  
d'engagement en cours  
pour les sociétés du  
portefeuille

Les chiffres clés présentés ici  
permettent de suivre notamment  
l'évolution des objectifs fixés par la  
stratégie climatique des  
investissements.

## Chapitre 2

# Approche retenue en matière d'ISR

## Approche retenue

La Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a une responsabilité d'investisseur envers ses bénéficiaires. Consciente de cette réalité, elle adopte une politique de placements qui favorise la stabilité et une prise de risque équilibrée. Dans une optique d'investissement à long terme, **la CCAP prend en compte depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).**

Pour y parvenir, elle applique une politique d'investissement responsable qui se décline en 4 axes. Axes que la CCAP met en œuvre en se faisant accompagner par des spécialistes et en privilégiant la voix du dialogue en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

En tant qu'investisseur responsable, la CCAP investit dans des sociétés ou des projets créateurs de valeur économique sur le long terme. Elle favorise les entreprises acquises aux bonnes pratiques dans le domaine social, environnemental et de gouvernance (ESG) et assure une gestion durable de son patrimoine immobilier.



Changement climatique,  
gestion des ressources et  
infrastructure



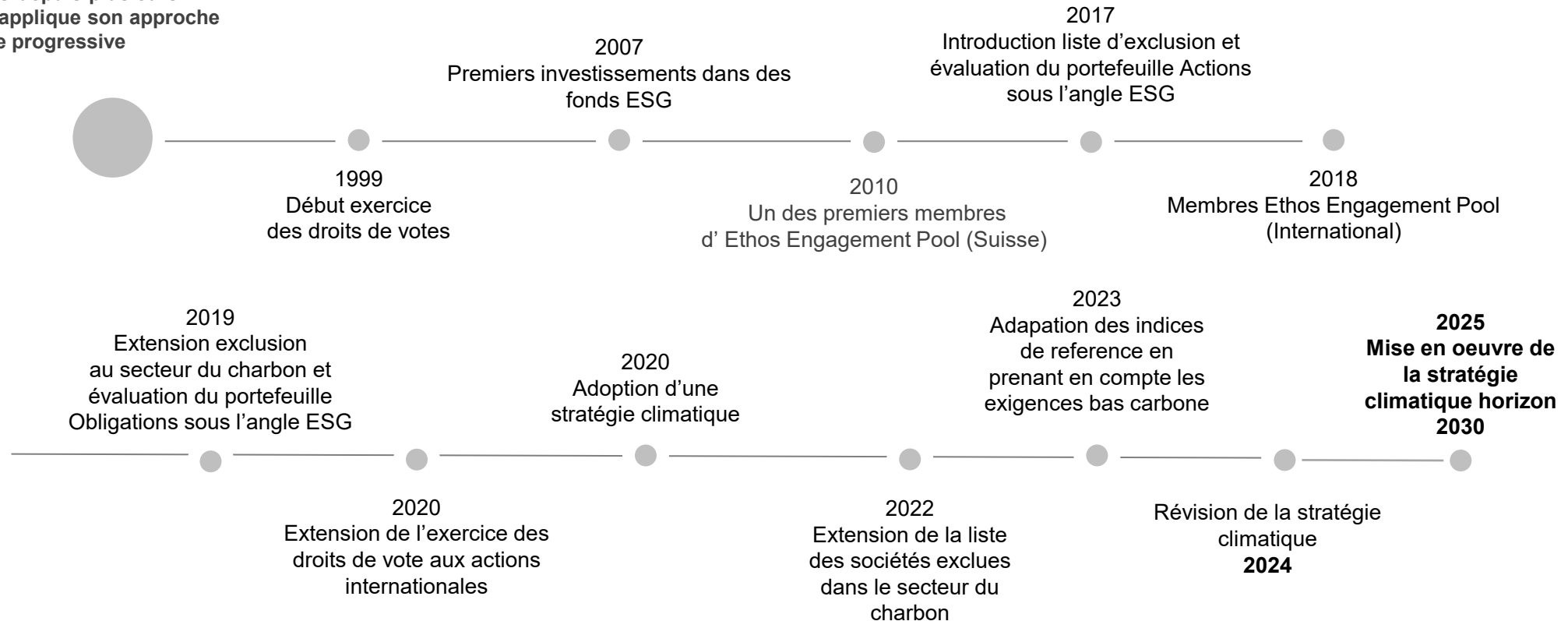
Démographie, emploi,  
éducation, inégalités,  
prévoyance



Indépendance,  
équilibre des pouvoirs,  
code de conduite,  
éthique des affaires,  
transparence

# Historique de la démarche

La CCAP prend en compte les enjeux ESG depuis plusieurs années et applique son approche de manière progressive



# Implémentation de la charte en 4 axes

Les principes ratifiés dans la Charte sont implémentés aux travers de diverses mesures et actions qui peuvent être regroupées en 4 axes.

La thématique du climat est traitée dans chacun de ces axes.



## La CCAP reconnue pour ses bonnes pratiques

L'approche retenue est évaluée régulièrement par différentes organisations et experts externes, dont Conser. Les analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la CCAP en matière d'investissement responsable.

Voir aussi : [Rating Alliance Climatique](#)

# Chapitre 3

## 4 axes et leur mise en œuvre

## 4 axes et leur mise en oeuvre

Chacun des axes est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actifs (mobiliers ou immobiliers).

Ce chapitre présente chaque axe et détaille les mesures mises en oeuvre.



# Axe 1 : Engagement actionnarial

L'approche choisie est d'encourager toute initiative favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG, sans se contraindre d'investir uniquement dans des sociétés *leader* ou pionnières en matière de développement durable.

## DÉFINITION

L'engagement actionnarial ou engagement actif permet, en tant qu'investisseur institutionnel, d'influencer les entreprises en ce qui concerne notamment leurs pratiques en matière d'ESG. Grâce à cette activité, la gérante peut prendre position sur des enjeux et, au travers d'une démarche structurée et regroupant plusieurs investisseurs, les formuler aux entreprises concernées.

## OBJECTIFS

- Instaurer des changements de pratique sur le long terme
- Renforcer la responsabilité des entreprises et ainsi augmenter sa valeur
- Réduire les risques (financiers/de réputation)

## 2 formes d'engagement actionnarial



# Axe 1 : Engagement actionnarial

## Dialogue avec les entreprises

Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et aux exigences du développement durable. La CCAP le fait en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels afin de bénéficier d'effets de levier plus importants et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. Par ailleurs, le dialogue est le moyen qui permet d'aborder des thèmes non traités lors des assemblées générales et ainsi de compléter l'exercice des droits de vote. L'activité de dialogue a été confiée à Ethos Services SA qui l'exerce au travers de deux programmes:

- Dialogue avec les sociétés cotées en Suisse : Ethos Engagement Pool (EEP)
- Dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse: Ethos Engagement Pool International (EEPI)

Ces programmes permettent d'exercer l'activité de dialogue conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels et d'engager, soit en direct soit en participant à des initiatives collectives, un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thèmes variés. Au total 104 sociétés suisses et 1'184 entreprises internationales sont ciblées. Le choix des thèmes des dialogues est effectué annuellement par les membres. Les mesures d'escalade en cas de dialogues infructueux sont également celles prévues par les principes d'Ethos.

# 2024

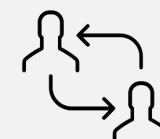
## Thèmes des dialogues

Changement climatique et  
biodiversité

Numérique  
Responsabilité  
Conditions de travail et respect des  
droits humains

Reporting environnemental  
et social

Engagement réactif suite à des  
controverses



Rapports avec les  
activités et résultats  
obtenus en 2024,  
téléchargeables sur  
[ethosfund.ch](https://ethosfund.ch)

## Axe 1 : Engagement actionnarial

### Dialogue avec les entreprises Exemple de résultats concrets

- L'initiative de dialogue « Climate Action 100+ » fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la CCAP. La pression de plus de 600 investisseurs institutionnels réunis au sein de cette initiative, représentant des milliers de milliards de dollars d'actifs sous gestion, a permis d'obtenir une série de résultats concrets.
- Aujourd'hui 80% des 169 sociétés concernées ont fixé un objectif de zéro émission de CO<sub>2</sub> pour 2050.



[climateaction100.org](https://climateaction100.org)

## Axe 1 : Engagement actionnarial

### Exercice des droits de vote des actionnaires

La CCAP défend les intérêts de ses assurés en votant lors des assemblées générales. Elle le fait pour les titres détenus, via des fonds dédiés, en Suisse depuis 1999 et, dès 2020, aussi à l'étranger pour les plus grandes entreprises.

Elle vote sur tous les points à l'ordre du jour et notamment sur la rémunération des instances dirigeantes, l'élection de membres du Conseil d'administration, les modifications statutaires ou encore les acquisitions ou restructurations d'entreprise. Pour ce faire, elle s'appuie sur des rapports d'analyses et des recommandations fournies par Ethos Services SA.

# 2024

Chiffres clés exercice  
droits de vote

**634**

assemblées  
générales

**11'478**

Total des  
votes



## Axe 2 : Intégration ESG

La CCAP est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme. A profil «rendement/risque» similaire, les investissements qui intègrent les critères ESG sont privilégiés.

### DÉFINITION

L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la construction et le suivi du portefeuille des critères ESG (c'est-à-dire des critères extra-financiers) en plus des critères financiers « standards » (performance, coût, risque, etc.). Les indicateurs déterminant les décisions d'investissement ne sont donc plus uniquement financiers, mais combinent performance financière et durabilité. Les mesures d'intégration des critères ESG varient en fonction de la catégorie de placement (mobilier ou immobilier).

### OBJECTIFS

- Appréhender de manière complète les risques et les opportunités d'un investissement
- Intégrer l'investissement responsable dans la gestion sans impacter de manière négative la performance
- Diminuer les risques

#### Critères financiers standards

Performance  
Risque  
Coût

#### Critères extra financiers ESG

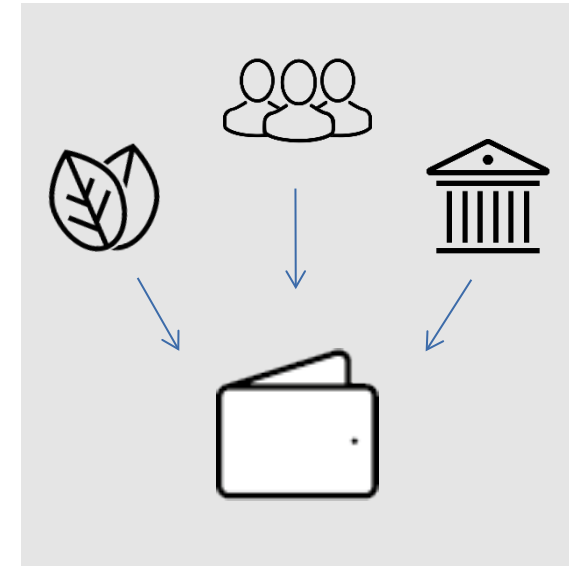
Environnement  
Social  
Gouvernance

## Axe 2 : Intégration ESG

### Sélection des gestionnaires d'actifs

La gérante prend en compte les critères ESG dans le choix de ses gestionnaires d'actifs. Les acteurs qui démontrent une prise en compte des facteurs ESG sont en effet favorisés à risque/rendement égal.

Afin de garantir une bonne appropriation des impératifs et principes fixés en matière d'ESG, la politique d'investissement responsable est présentée à l'ensemble des gestionnaires d'actifs.



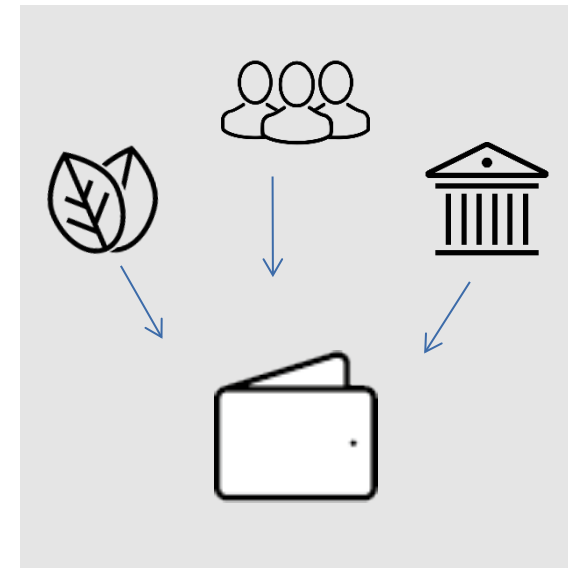
## Axe 2 : Intégration ESG

### Suivi et évaluation du portefeuille sous l'angle ESG

Depuis 2017, une évaluation du portefeuille sous l'angle ESG a été entamée. Cette démarche a été confiée à Conser.

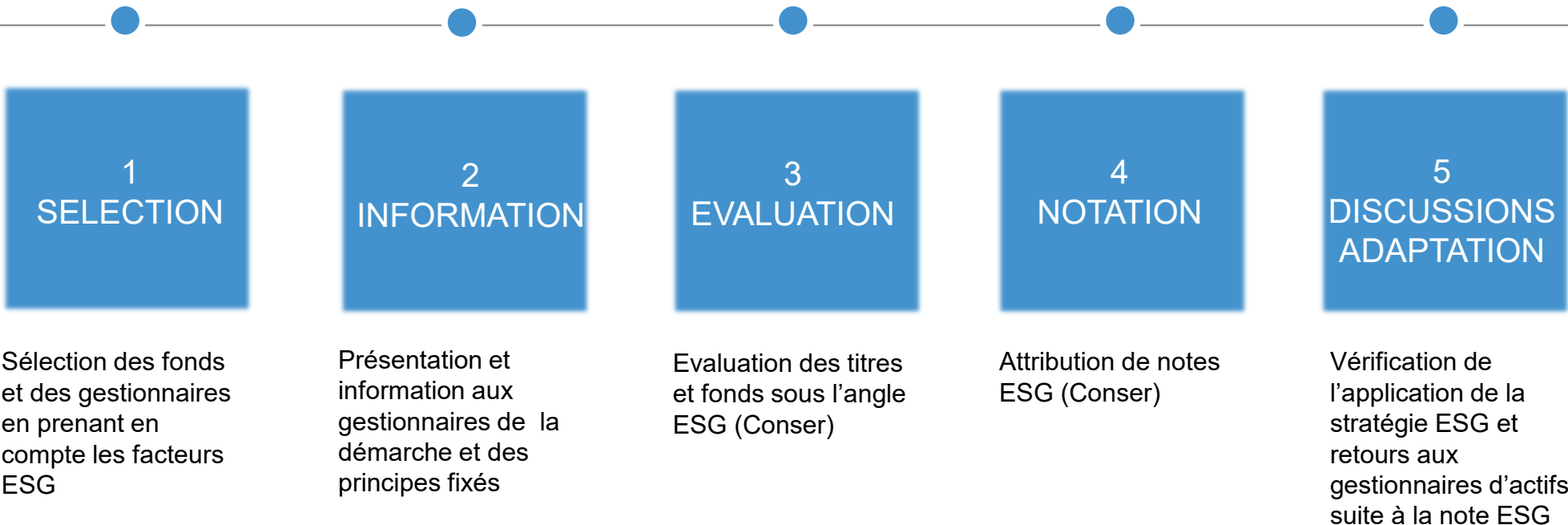
Conser évalue les placements à l'aide d'indicateurs ESG et leur attribue une note. Ces évaluations permettent notamment d'étudier les risques difficilement quantifiables pouvant affecter le portefeuille et sont des outils techniques et de pilotage.

La CCAP met en place progressivement les bases lui permettant d'intégrer les facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. Dans un premier temps, les portefeuilles actions et obligations ont été analysés. Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble des actifs mobiliers.



## Axe 2 : Intégration ESG

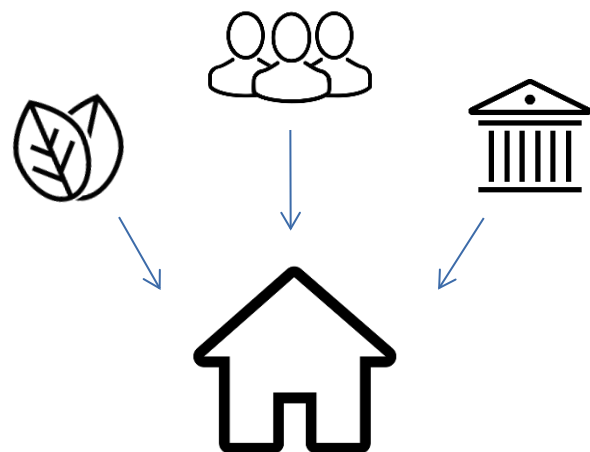
### De la sélection à l'évaluation, processus d'intégration des critères ESG dans les placements mobiliers



## Axe 2 : Intégration ESG

### Gestion durable du parc immobilier

La CCAP assure une gestion durable de son patrimoine immobilier. Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, la volonté est d'agir dans une démarche où les enjeux économiques et ESG sont pris en compte. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles.



Approche durable  
appliquée au parc  
immobilier

#### 1 Respect de l'environnement

- Réduction émissions gaz à effet de serre
- Qualité de l'air intérieur des logements

#### 2 Equité sociale

- Logements à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

#### 3 Exigences économiques

- Performance stable sur le long terme issue de l'économie locale
- Approche «acheter pour garder»
- Collaboration avec les entreprises locales

## Axe 3 : Inclusion

La CCAP, au travers de sa gérante, investit dans des entreprises dont les activités proposent une solution aux enjeux ESG. Elle le fait principalement de manière indirecte, à travers des classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

### DÉFINITION

Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (*impact investing*).

### OBJECTIFS

- Participer au financement d'une économie durable
- Concilier performance économique, impact social et impact environnemental
- Soutenir des solutions à des problématiques liées, par exemple, au changement climatique ou à des défis sociétaux

## Exemple : Impact Investing

En 2020, la CCAP a intégré un fonds d'investissement lié à la transition énergétique en Europe et aux Etats-Unis (dans le fonds AIP Infrastructure II). Grâce à cette participation, nous soutenons à ce jour la réalisation de plusieurs projets favorisant la transition énergétique par la production d'énergie renouvelable.

### Exemple de projets



Producteur **d'électricité** indépendant **européen** principalement actif en **France** (env. 80%).

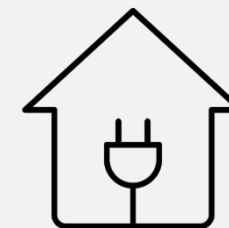
Portefeuille énergétique **d'éolien** terrestre et solaire **photovoltaïque**.

**Capacité** opérationnelle actuelle suffisante pour **alimenter** environ **520'000 foyers** européens par an.



2024

À terme, les différents projets de ce fonds visent à fournir en électricité renouvelable environ 2 millions de ménages.



## Axe 4 : Exclusion

La CCAP, au travers de sa gérante, exclut de son portefeuille d'actions les titres qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou les conventions ratifiées par la Suisse en matière d'armement ainsi que des entreprises actives dans le charbon thermique.

### DÉFINITION

Les entreprises sont exclues selon les critères suivants :

- actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, ainsi que les armes chimiques ou bactériologiques
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération d'électricité basée sur le charbon
- 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

### OBJECTIFS

- Respecter les normes internationales
- Réduire les risques financiers et liés à la transition énergétique

## Axe 4 : Exclusion

### Définition des critères d'exclusion et application de la liste

La production d'armes et d'équipements est interdite par les principales conventions internationales lorsqu'il s'agit de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires ainsi que d'armes chimiques ou bactériologiques. La gérante suit ces bases normatives et exclut les sociétés qui ne les respectent pas. Par ailleurs, compte tenu des conséquences possibles du changement climatique, la CCAP exclut les sociétés actives dans le secteur du charbon thermique.

Pour définir les entreprises à exclure, elle se base sur les rapports de Conser. Le respect de ces critères par les gestionnaires d'actifs est contrôlé par Conser, à l'occasion de l'évaluation des portefeuilles sous l'angle ESG.

La liste d'exclusion est mise à jour de manière annuelle et est amenée à évoluer (soit en fonction de l'identification d'autres risques financiers, soit en fonction de valeurs éthiques).



Liste d'exclusion,  
téléchargeable sur  
[retraitespopulaires.ch](https://retraitespopulaires.ch)

**Sources :**  
[Urgewald](#), [GCEL](#) et [Conser](#)

# Chapitre 4

# Stratégie climatique

# Stratégie climatique

Par l'adoption en 2020 de sa stratégie climatique, la CCAP s'engage pour une neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050 ainsi que pour une réduction significative des émissions de CO2 liées à la production de chaleur de son patrimoine immobilier.

Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de sa politique d'investissement responsable et s'aligne sur les principes ratifiés par les Accords de Paris, la Confédération et le Plan climat cantonal.

Elle se compose essentiellement d'un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable et fixe des objectifs de réduction d'intensité carbone concrets à court et long terme.

Pour parvenir à ces objectifs, la CCAP entend s'appuyer sur les outils et les axes mis en œuvre dans le cadre de sa politique d'investissement responsable et se faire accompagner par la gérante et la société Conser

Les objectifs fixés pour 2025 ayant été atteints, la CCAP a révisé sa stratégie climatique en fixant de nouveaux objectifs pour 2030. Cette stratégie – à horizon 2030 - comprend essentiellement un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable.

Les objectifs revus sont présentés succinctement à la page suivante.



# Objectifs de la stratégie climatique horizon 2030

| Classes d'actifs                                       | Objectifs 2030   |
|--|--|
| <b>Obligations</b>                                     | <b>Réduire l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> (WACI) de 10-20%</b> par rapport à l'indice de référence : marchés investissables des Obligations Monde au 31.12.2023 |
| <b>Actions</b>   | <b>Réduire l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> (WACI) de 40-60%</b> par rapport à l'indice de référence : marchés investissables des actions Monde au 31.12.2018     |
| <b>Immobilier direct en Suisse</b>                     | <b>Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup></b>   |
| <b>Immobilier indirect (en Suisse et à l'étranger)</b> | <b>80-100% des gérants qui calculent les émissions</b> des investissements immobiliers et <b>prévoient une trajectoire de réduction</b> avec un target net zero 2050         |
| <b>Placements privés (PE)</b>                          | Pression pour que les gérants divulguent leurs émissions et les réduisent  |
| <b>Infrastructure</b>                                  | Allocation de 30% dans les investissements favorisant <b>la transition climatique</b>  |
| <b>Prêts hypothécaires</b>                             | Poursuite des mesures incitatives auprès de nos clients existants et nouveaux en faveur de la rénovation énergétique   |
| <b>Prêts</b>   | <b>Évaluer des opportunités</b> et/ou des alternatives <b>pour financer la transition.</b>   |

# Chapitre 5

## Soutien à la recherche

# Recherches dédiées à l'investissement responsable et soutenues par la gérante

2024

Promouvoir des projets de recherche dans le domaine d'une économie guidée par un modèle de développement durable fait partie des engagements de la gérante en matière d'investissement responsable.

La gérante participe au financement d'un programme de recherches réalisé par *Enterprise for Society Center* (E4S), pôle de compétences qui regroupe l'UNIL, l'EPFL et l'IMD et dédié à l'investissement responsable et ses impacts.

Les études déjà publiées sont :

- « Désinvestir : pour quel impact »
- « Comment favoriser le succès de l'actionnariat actif ? »
- « Le rôle de la finance dans la transition énergétique »
- « Livres blancs sur la réglementation de la finance durable »

Les résultats et rapports complets sont consultables sur notre site internet ou sur celui de E4S.



Résultats des études téléchargeables sur [e4s.center](https://e4s.center) et [retraitespopulaires.ch](https://retraitespopulaires.ch)

# Chapitre 6

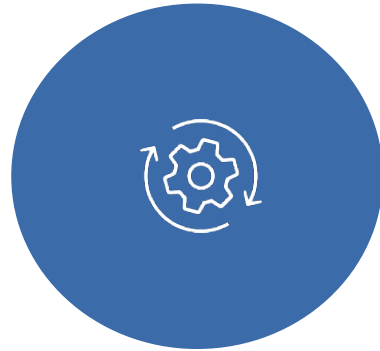
## Actions et réflexions en cours

# Principales actions et réflexions pour les prochaines années



## Engagement actionnarial

→ Sur la base d'une liste à créer comprenant les sociétés ayant le plus d'impact négatif sur le climat, une surveillance accrue serait menée avec possibilité d'augmenter les engagements et/ou de participer à des résolutions d'actionnaires.



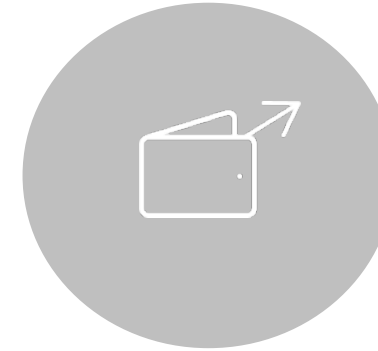
## Intégration ESG

→ Implémentation du suivi ESG des portefeuilles immobiliers indirects et des placements privés.



## Inclusion

→ Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.



## Exclusion

→ Réflexion sur les critères d'exclusion afin de pouvoir distinguer les bonnes sociétés des sociétés à risque, plutôt que pratiquer des exclusions sectorielles.



## Stratégie climatique

→ Mise à jour de la stratégie climatique avec redéfinition des objectifs

# Chapitre 7

## Liste des spécialistes

## Conser

Evaluation ESG des portefeuilles

Spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, **Conser** a développé des outils ESG innovants pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds.

Fondée à Genève en 2007, Conser est une société de conseil, suisse, indépendante, 100% dédiée à l'investissement durable. Elle est à l'origine de la création de plusieurs plates-formes de réflexion en finance durable, dont *Sustainable Finance Geneva*.

## Ethos Services SA

Activité de dialogue

Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos a créé la société Ethos Services. Celle-ci s'adresse en priorité aux investisseurs institutionnels.

# Chapitre 8

## En savoir plus et lexique

# En savoir plus et lexique

Vous trouverez sur notre site des informations supplémentaires à propos de cette thématique

[www.ccap.ch](http://www.ccap.ch)

## Lexique

### Investissement responsable ou durable

C'est un placement qui vise à concilier performance économique d'une part, et impact social et environnemental d'autre part. L'action durable pour une caisse de pension prend principalement la forme d'une politique d'investissement responsable.

### Critères ESG

L'abréviation ESG désigne 3 domaines: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent la base d'une analyse de durabilité.

### Devoir de diligence fiduciaire

Dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, le devoir de diligence fiduciaire implique que les caisses de pension gèrent la fortune qui garantit la prévoyance de leurs assurés et pensionnés dans leur intérêt et en faisant preuve de toute l'attention commandée par les circonstances.

**Merci de votre attention.**